

Ecrit par le 4 décembre 2024

« Repensons les frontières du Vaucluse »

Le 17 février dernier, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique organisaient à Manosque leur 7e réunion de concertation régionale avec une centaine d'élus locaux et nationaux de la région sur le thème de la décentralisation. Parmi ces derniers, le président du Conseil départemental de Vaucluse, Maurice Chabert, a saisi l'occasion pour prôner une organisation territoriale plus conforme aux réalités des territoires. (lire également [ici](#) l'interview de Patrick Vacaris, président du Grand Avignon)

■ Vous avez choisi de participer à l'atelier « différenciation et expérimentation territoriale ». Pourquoi ?

« Cet atelier offrait une très belle occasion de mettre en lumière, dans le cadre de la concertation en cours engagée par le gouvernement sur la poursuite de la décentralisation, la nécessité de prendre en compte la réalité des territoires et des bassins de vie. Cette logique doit prévaloir et je pense évidemment au Vaucluse, où il est indéniable que des communes gardoises comme Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon, ou encore des Bouches-du-Rhône, ont un attachement économique avec Avignon. Il faut saisir l'opportunité de cette réflexion engagée par le gouvernement pour faire en sorte que les découpages administratifs ne laissent personne au bord du chemin et prennent en compte - enfin ! - les réalités territoriales. »

■ En Vaucluse, ce découpage administratif est-il particulièrement inadapté ?

« Pour certaines intercommunalités réunissant des villes relevant de différents départements, comme c'est le cas par exemple du Grand Avignon, qui accueille en son sein des communes gardoises, la situation peut virer au casse-tête. Je suis convaincu que le Département doit demeurer le catalyseur et que ses frontières doivent pouvoir s'adapter à celles des intercommunalités. Je le redis : je suis favorable à un Grand Vaucluse, dont le territoire épouserait l'aire d'influence économique, culturelle, démographique et touristique d'un grand delta allant du Gard Rhodanien jusqu'au nord des Bouches-du-Rhône et à la Drôme provençale. »

■ Au fond est-ce à l'Etat de décider ?

« La possibilité de laisser les intercommunalités et leurs habitants s'exprimer par référendum existe. Elle est prévue par la loi. Pourquoi ne pas l'utiliser sur ces questions, comme le demandent déjà un certain nombre d'élus ? »

Un nouveau 'spot' pour la Via Rhôna

Avec la restauration du pont des Arméniens à Sorgues, les futurs utilisateurs de la 'Via Rhôna', devraient disposer d'un des plus beaux sites de franchissement du fleuve-roi sur le parcours de cette véloroute européenne entre le lac Léman et la Méditerranée.

Presque 100 ans après sa mise en service, le pont des Arméniens (Arméniens en provençal) à Sorgues va retrouver une seconde jeunesse. Inauguré en 1926, cet ouvrage de 157,50 mètres de long a permis jusqu'en 1975, date de sa fermeture à la circulation pour raison de sécurité, de rejoindre l'île de l'Oiselet (voir encadré 'Un peu d'histoire') située entre le bras navigable du Rhône et le bras des Arméniens. Aujourd'hui, ce trésor du patrimoine vauclusien inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis 2001 s'apprête à connaître une nouvelle jeunesse sous l'impulsion du Conseil départemental de Vaucluse. L'opération devenait urgente car l'ouvrage d'art n'a plus été entretenu depuis sa fermeture. Un premier diagnostic datant de 2018 a ainsi constaté la corrosion et la rupture de câbles de retenue, l'éclatement par endroit du béton des pylones, un profil irrégulier, une suspension dérégulée ainsi que la disparition du plancher d'origine constitué de madriers en chêne recouverts de planches en sapin. En revanche, les pylônes et charpentes métalliques pourront être conservés en étant éventuellement renforcés. Les travaux, particulièrement pointus en raison de la spécificité du pont (voir encadré 'Un pont de type Arnodin'), devraient cependant davantage se rapprocher d'une restauration que d'une réhabilitation.

■ Un chantier de 1,2 M€

Estimé à 1,2 M€, le chantier devrait débuter en 2021. Auparavant, le premier trimestre 2020 sera consacré à la désignation du maître d'œuvre, la réalisation des compléments de diagnostic et l'avant-projet comportant le descriptif des travaux et leur évaluation. Viendra ensuite le moment du dépôt du permis de construire, fin 2020-début 2021, puis la réalisation des travaux et la réouverture du pont en 2022. Côté financement, après s'être partagé le coût des études d'un montant total de 400 000€, les conseils départementaux de Vaucluse et du Gard (20% chacun), les régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie (11,25% chacune), la Compagnie nationale du Rhône (CNR : 25%) et la communauté d'agglomération

Écrit par le 4 décembre 2024

du Grand Avignon (12,5%) devraient conserver cette répartition pour le financement du chantier.

L'aménagement s'inscrit dans le projet de réalisation de la section 10 de la Via Rhôna, reliant Sorgues à Avignon. Un tronçon de 12 km comprenant la réalisation d'une voie depuis le carrefour giratoire RD 228 et le chemin de la Barthelasse jusqu'au franchissement du bras du Rhône, sur les communes d'Avignon, de Villeneuve-lès-Avignon (jusqu'au pont du Royaume qui prolonge celui Daladier) et de Sauveterre où un ouvrage de franchissement du Rhône d'environ 200 mètres de long est également prévu pour rejoindre l'île de la Motte. Dans ce cadre, le département du Gard a confié sa maîtrise d'ouvrage à celui de Vaucluse qui coordonne ces chantiers constitués donc de la restauration du pont des Arméniers, la construction d'un pont sur le Rhône dans le Gard, la construction de 5 km de voie verte* en Vaucluse et de 3 km dans le Gard ainsi que le balisage de 5 km de voies partagées dont 2 km dans le Gard. L'ensemble représente un investissement de 5,3 M€ dans lequel l'État et l'Union européenne participeraient également respectivement à hauteur de 11,6% et 9,4% via le Feder (Fonds européen de développement régional).

■ 815 km entre Léman et Méditerranée

Ce tronçon entre Gard et Vaucluse s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la portion vauclusienne de la Via Rhôna, une véloroute de 815 km longeant le Rhône, entre le lac Léman et la Méditerranée (près de 670 km en France et 150 km en Suisse). Aujourd'hui, sur les 75 km de l'itinéraire prévu dans le département et situé sur la rive gauche du Rhône entre Lapalud et Avignon, 23 km sont définitivement achevés et 52 km sont encore des portions provisoires. Le tout doit être complètement opérationnel d'ici 2021. Cela n'empêche pas près de 20 000 cyclistes de parcourir déjà la Via Rhôna chaque année. De quoi conforter la volonté du conseil départemental de Vaucluse, qui a prévu d'investir 13 M€ dans l'aménagement de la Via Rhôna, dont 2 M€ déjà engagés afin d'en faire un axe structurant du territoire. C'est dans cette logique qu'un schéma départemental 'vélo en Vaucluse' 2019-2025, destiné à permettre au vélo de devenir un mode de transport au quotidien à part entière tout en le plaçant également au cœur de la stratégie de développement du cyclotourisme, a été élaboré par le Département.

■ Enjeu touristique majeur

« Le Vaucluse est un département qui se découvre de bien des manières, explique Maurice Chabert, président du Conseil départemental. Et de toutes ces manières, le vélo est sans doute le meilleur moyen

Écrit par le 4 décembre 2024

de l'apprécier, chacun à son rythme, en prenant le temps d'admirer nos paysages. C'est encore plus vrai maintenant avec les vélos à assistance électrique qui permettent d'accéder sans effort aux villages haut perchés de notre territoire. »

Si les retombées économiques liées au vélotourisme sont déjà importantes pour notre département, notamment pour l'hôtellerie et la restauration, la mise en service de la Via Rhôna devrait encore renforcer cette attractivité. Et ce, d'autant plus que le Département a prévu de connecter 2 véloroutes transversales : la Via Venaissia qui accueille déjà près de 100 000 cyclistes par an et la véloroute du Calavon et ces 40 000 utilisateurs annuels. A cela s'ajoute les 126 000 cyclistes qui gravissent chaque année le mont Ventoux ainsi que les 185 000 Vauclusiens utilisant régulièrement leur vélo.

« Nous sommes déjà dans le top 5 des départements français en matière d'accueil des activités autour du vélo et du cyclotourisme, rappelle le président du conseil départemental. Avec ces aménagements, il serait prétentieux de dire que nous serons les meilleurs, mais nous figurerons assurément dans les 3 premiers. »

**Les voies vertes sont des véloroutes en site propre réservée à la circulation non motorisée. Ouverte à tous en accès libre, elles sont destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite...*